



LE SOUICH

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

JANVIER 2021



Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Prenez soin de vous et de vos proches.

Mot du Maire

2020 aura été une année particulière. La crise sanitaire a quelque peu bousculé nos projets.

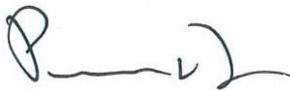
Au regard du contexte sanitaire actuel et sur recommandations préfectorales, la municipalité se voit contrainte d'annuler la traditionnelle cérémonie de vœux, pour le bien-être de tous.

Moment prisé des habitants, où se rassemble le conseil municipal, avec la rétrospective de l'année écoulée et l'annonce des projets en cours ou à venir, ce n'est que partie remise, en janvier 2022.

En souhaitant que 2021 ne ressemble pas à 2020, nous espérons reprendre nos actions dès que possible pour apporter joie et bonne humeur à notre commune.

Je vous présente mes meilleurs vœux de santé, bonheur et prospérité pour cette nouvelle année.

René PRUVOST, Maire



Bulletin Janvier 2021 Sommaire

Commémoration 14 juillet	1
Mot du Maire	2
Infos diverses	3
Monoxyde de carbone	4
Campagnes de l'Artois	5 - 6
SMAV	7

Etat Civil 2020 :

Raphaël POTTIEZ est né le 25 février
Et Baptiste DEFER est né le 26 novembre

Toutes nos félicitations aux heureux parents.

Mr Michel DUCROCQ,
Mr René POTTIEZ,
Mme SANTERRE Marie-Claire,
nous ont quitté.

INFOS MUNICIPALES

Vous pouvez contacter Julie, la secrétaire de mairie,
au 03 21 41 55 20 ou 06.84.45.13.58
ou par mail à l'adresse
mairie.lesouich@free.fr

Restez informé sur le site communal www.lesouich.fr
et sur la page  Mairie de Le Souich

INFORMATIONS

Fermeture de la mairie



Suite aux demandes préfectorales, le télétravail reste la règle jusqu'au 20 janvier 2021. Cependant, la secrétaire de mairie reste à votre disposition pour tous renseignements ou pour une prise de rendez-vous pour les demandes d'urbanisme et d'Etat-Civil, au 06 84 45 13 58.

Nous sommes toujours dans l'attente des nouvelles directives pour la suite.

Recensement et JDC :

Tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Documents à fournir ; pièce d'identité justifiant de la nationalité française et livret de famille.



Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16^{ème} anniversaire.

La mairie, vous remettra alors une **attestation de recensement**. Cette attestation est nécessaire pour passer des examens (diplômes, concours, permis, ...).

Inscription sur la liste électorale :

L'inscription sur les listes électorales est obligatoire pour pouvoir participer aux différents scrutins, les élections départementales et régionales sont prévues en 2021.

Tous jeunes âgés de 18 ans entre le 01.03.2018 et le 28.02.2019 doivent venir s'inscrire sur la liste électorale ou seront inscrits d'office (loi n° 97- 1027 du 10.11.1997, décret d'application n° 97 – 1105 du 28.11.1997).



Avec la mise en place du nouveau répertoire électoral unique (REU), vous pouvez vous inscrire en ligne à l'adresse <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/demande-inscription-listes-electorales> ou venir directement en mairie avec votre pièce d'identité et un justificatif de domicile, le cerfa à compléter vous sera fourni par la mairie.

Demande de passeports et cartes d'identité :

Désormais, la mairie ne gère plus les dossiers de demande de passeports ou cartes d'identité.

Il est nécessaire de se rendre dans les mairies équipées de station biométrique. Pensez bien à prendre rendez-vous avant de vous déplacer.

Mairie Avesnes le comte : 03.21.60.67.00

Précautions contre le monoxyde de carbone

LES APPAREILS EN CAUSE :

- Chaudières et chauffe-eau
- Poêles et cuisinières
- Cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol
- Appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint)
- Barbecues, brasero
- Groupes électrogènes ou pompes thermiques
- Engins à moteur thermique : voitures, tondeuses, appareils de bricolage
- Panneaux radiants à gaz
- Convecteurs fonctionnant avec des combustibles



PREVENTION : Il est donc impératif de faire vérifier vos appareils par un professionnel régulièrement. Pour les cheminées, il faut inspecter le conduit et faire le ramonage qui est obligatoire.

- Aérer, ventiler le logement au moins une fois par jour pendant quelques minutes, cela permet le renouvellement de l'air de l'habitation
- Ne pas obstruer les grilles de ventilation du logement et celles de vos appareils.

Site d'informations ; <http://www.intoxco-npdc.fr/>

Réglementation ramonage : *ramonage annuel ou bisannuel ?*

La loi est explicite sur le sujet du nombre de ramonages à effectuer par an :

Il est enjoint **aux propriétaires et aux locataires** des locaux d'habitation et professionnels de faire ramoner **deux fois par an** dont une fois au moins pendant la période d'utilisation.

Seuls les conduits sociaux, les conduits tubés et les conduits n'ayant jamais servi à l'évacuation des produits de la combustion d'autres combustibles desservant des appareils alimentés par des combustibles gazeux pourront n'être ramonés qu'**une seule fois par an**. » Art 37 et 40 de l'Ordonnance de Police du 5 mai 1974.

Seul un professionnel pourra vous délivrer le **certificat de ramonage** réclamé par les assurances en cas de sinistre. Votre responsabilité civile ou pénale est engagée, notamment en cas d'incendie. Votre assureur peut ainsi vous refuser tout remboursement.

Que faire en cas d'intoxication :

- Aérer immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres
- Arrêter tous les appareils à combustion
- Faire évacuer les occupants hors de l'atmosphère polluée
- Appeler les secours :
Sapeurs-pompiers au 18 ou le SAMU au 15. D'un téléphone portable faire le 112.





Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat

1. Qu'est-ce qu'une Opération Programmée de l'Habitat ?

L'OPAH est un dispositif financiers **permettant** la réhabilitation de logements propriétaires **occupant ou bailleur**.

L'OPAH concerne les 44 communes suivantes :

Amplier, Barly, Bavincourt l'Arbret, Beaudricourt, Berlencourt-le-Cauroy, Bienvillers-au-Bois, Coulemont, Couturelle, Denier, Estrée-Wamin, Gaudiempré, Givenchy-le-Noble, Grand-Rullecourt, Halloy, Hannescamps, Hénu, Houvin-Houvigneul, Ivergny, Le Souich, Liencourt, Lignereuil, Magnicourt-Mondicourt, Orville, Pas-en-Artois, Pommera, sur-Canche, Rebreuviette, Saint-Amand, Sars-le-Sombrin, Sus-Saint-Léger, Thièvres, Warlincourt-les-

LES COMMUNES CONCERNÉES PAR L'OPAH



Opération d'Amélioration de

d'aides pour les

Beaufort-Blavincourt, Canettemont, Couin, Famechon, Grincourt-Les-Pas, Humbercamps, sur-Canche, Pommier, Rebreuve-Bois, Sarton, Saulty, Pas, Warluzel.

2. Quels sont les objectifs de l'opération ?

165 logements sur 5 ans répondant aux situations suivantes :

- **L'amélioration et l'adaptation du parc privé ancien** : *Amélioration thermique, adaptation au vieillissement ou au handicap,*
- **L'éradication des situations de mal logement** : *Réhabilitation des logements indignes, dégradés et non décents,*
- **Le développement et la production d'une nouvelle offre locative** : *Production de logements locatifs à caractéristiques thermiques renforcées et à loyers maîtrisés.*

3. Qui est concerné ?

Tout propriétaire privé, qu'il soit **occupant ou bailleur**, possédant un logement **sur l'une des 44 communes concernées**.

4. Quelles sont les aides apportées par le dispositif ?

Les aides apportées par l'OPAH sont :

- **Les aides de l'Anah (Agence nationale de l'habitat),**
- **La Prime Habiter Mieux,**
- **Les aides de la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois.**

Des aides complémentaires sont possibles en fonction des ressources, de la situation familiale ou du statut et du projet (Caisses de retraite, Conseil Régional, Action Logement...)

5. Quelles sont les conditions à respecter ?

- **Les dossiers de demande d'aide** doivent être constitués **avant le commencement des travaux**.
- Les travaux doivent être **réalisés par des professionnels**.

Pour les propriétaires occupants :

- **Ne pas avoir fait un prêt à taux zéro pour l'acquisition** du logement dans les 5 dernières années,
- **Respecter les critères de ressources** et les conditions techniques définis pour les aides Anah,

- **Avoir un logement de plus de 15 ans.**

Pour les propriétaires bailleurs :

- **Conventionner le logement** pendant une durée minimale de 9 ans,
- **Atteindre l'étiquette D après travaux** pour l'évaluation énergétique.

Pour plus de renseignements :

- **Rendez-vous lors des permanences mensuelles** sur le territoire :
 - **Mairie de Grand-Rullecourt les 1er et 3ème mercredis après-midi de 14h00 à 17h00,**
 - **Mairie de Pas-en-Artois les 2ème et 4ème mercredis après-midi de 14h00 à 17h00.**
- Ou par **téléphone, mail** ou dans les locaux d'INHARI : **0 800 002 862** Service & appel gratuits

INHARI
Agence Nord – Pas de Calais
3 rue Alexandre Maniez
62750 LOOS EN GOHELLE
Mail : opah@campagnesartois.fr

Divertissement :

Suite au reconfinement du 30 octobre dernier, nous ne pouvons plus accéder aux différentes activités proposées par la communauté de communes des Campagnes de l'Artois.

Celle-ci met tout en œuvre pour maintenir un maximum de divertissements à distance par le biais de visio-conférences, d'envoi de vidéos par mail ou autres défis sur sa page facebook www.facebook.com/campagnesartois

**LE DRIVE DE LA
 MÉDIATHÈQUE
 ROMAN BD
 FILM SÉRIE
 CD DVD G LIVRE
 MUSIQUE . . .**

Sa médiathèque intercommunale a fermé ses portes Cependant, le drive continue de fonctionner sur le site : <https://mediathequecampagnesartois.fr>, si vous n'avez plus vos codes d'accès n'hésitez pas à nous en informer soit par mail : lecture@campagnesartois.fr soit par téléphone : 03 21 48 39 38. N'oubliez pas que vous avez également la bibliothèque numérique départementale à votre disposition, service gratuit, <https://mediatheque.pasdecals.fr/numerique/register.aspx>

Contact : Blandine et Delphine : 03 21 48 39 38 - lecture@campagnesartois.fr

Espace Numérique du Développement Durable

Le saviez-vous ? Les Hauts-de-France sont une des régions françaises les plus vulnérables au changement climatique et près de la moitié des communes subissent déjà des inondations, des coulées de boue ou des sécheresses !

Face à ces constats, la première clé, c'est de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Mais le changement climatique étant déjà en marche, maintenant, une chose est sûre : il faut aussi s'adapter, se préparer et anticiper les évolutions climatiques pour les territoires et les activités.

Dans le cadre de la semaine du développement durable et du PCAET, la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois a réalisé pour vous un espace numérique dédié au développement durable. Des vidéos, des jeux, des expositions, vous y trouverez de nombreuses ressources utiles pour « PASSEZ AU DURABLE ».

<https://campagnesartois.fr/preserver/environnement/developpement-durable/325-espace-numerique-du-developpement-durable>

Déchets Ménagers collectés (SMAV) : Syndicat Mixte Artois Valorisation



Nos déchèteries restent ouvertes aux horaires habituels.



LES DECHETERIES SONT OUVERTES À TOUS LES USAGERS DU TERRITOIRE
IL N'EST PAS OBLIGATOIRE DE SE RENDRE
DANS LA DÉCHÈTERIE LA PLUS PROCHE DE SON DOMICILE.



11 rue Volta 62217 Tilloy les Mofflaines

Point Info Déchets au
0 800 62 10 62
 (Appel gratuit depuis un poste fixe)

Contact : contact@smav62.fr

Sites : <https://www.smav62.fr/>

<https://www.facebook.com/SMAV62>

HORAIRES DES DÉCHÈTERIES	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Achicourt	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00					
Aubigny-en-Artois	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Avesnes-le-Comte	Fermé	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Bailleul-Sire-Berthout	Fermé	Fermé 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé 13.30 - 17.30	Fermé 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé
Bapaume	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00					
Bertincourt	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Bucquoy	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Croisilles	Fermé	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Dainville	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00					
Maroeuil	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00					
Rivière	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé	Fermé	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00
Saint-Laurent-Blangy	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	09.00 - 13.00					
Saint-Laurent-Blangy PRO	09.00 - 12.30 13.30 - 17.30	Fermé					



Votre calendrier annuel de collecte est joint à ce bulletin, veillez à bien le conserver

L'année 2020 vient de se cloturer et pour préparer au mieux les futurs projets, Monsieur le Maire souhaiterait obtenir l'avis de la population quant à l'avenir du presbytère.

Le bâtiment communal a été récupéré en 2019, suite au décès de son locataire. Il est actuellement inhabitable et nécessite de nombreux travaux de réhabilitation et remise aux normes.

Le conseil municipal réfléchit aujourd'hui au devenir de ce bâtiment. Il a pris conseil auprès du département, de la communauté de communes, de la fédération départementale d'énergie du Pas-de-calais... différentes possibilités de projets en sont ressortis cependant le financement de ces derniers n'est pas chose aisée pour notre petite commune.

Nous vous proposons donc de nous faire part de votre avis sur le sujet, en complétant le coupon réponse ci-dessous et en nous le déposant dans la boîte de la mairie avant le 31/01/2021. Vous pouvez également nous transmettre vos réponses par mail à mairie.lesouich@free.fr ou sur la page facebook de « Mairie de Le souich »

Vous remerciant par avance de votre participation.

COUPON REPONSE - Projet presbytère

- Réhabilitation totale pour un usage communal (mairie ou autre)
- Vente du bâtiment et terrain, pour financer d'autres projets
- Autre propositions :
-
-
-
-